

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-trois.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, HILY-RIOU Françoise, LE GUERN Hélène, JÉZÉQUEL Alain, LE FORT François, LE FLOCH Marie-Agnès, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : DUPLAT Vincent à LE FORT François, STEPHAN Francine à COSQUÉRIC Marie-Françoise, AUBERT Delphine à HÉLAOUËT Marie

BOUCHET Claude a été élu secrétaire de séance.

2023-17 - FINANCES - Subventions 2023 aux associations et autres organisations

Rapporteur : Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC

La commune de La Forêt-Fouesnant a la volonté d'accompagner les associations et organismes poursuivant des activités d'intérêt général, en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique).

Afin d'obtenir des subventions, les demandes adressées à Monsieur le Maire doivent satisfaire à certaines conditions et être motivées. A l'appui de leur demande, les associations fournissent un dossier qui comporte un descriptif de leur association, les comptes d'exploitation du dernier exercice (ou des 2 derniers pour une première demande), le budget prévisionnel de l'année, le détail des avoirs bancaires et un Relevé d'Identité Bancaire récent.

Au vu des dossiers fournis, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations et aux organismes poursuivant des activités d'intérêt général.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions des associations adressées en Mairie pour l'année 2023,

Vu l'avis de la commission « Activités culturelles, Animations, Activités sportives, Vie associative et Nautile » du mardi 7 février 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VOTE comme suit les subventions 2023 par rubrique :

<u>ASSOCIATIONS FORESTOISES</u>	<u>Proposition commission 2023</u>
Art et détente	600,00 €
Dorn Ha Dorn	900,00 €
Festival Les Fous Rires	1 000,00 €
Forêt en scène	1 000,00 €
Forme et loisirs	2 000,00 €
La Forêt Verte – Pour le cinéma de la Baie	2 000,00 €
Cercle celtique section jeune – subvention exceptionnelle	400,00 €
Le Cercle "Ar bleuniou Kignez"	1 500,00 €
Les Canaillous	300,00 €
Peindre et dessiner	200,00 €
<i>ASSOCIATIONS SPORTIVES</i>	
CA Forestois Football (dont 500€ de subvention exceptionnelle pour les 80 ans du club)	2 500,00 €
CA Forestois Handball (dont 500€ de subvention exceptionnelle pour les 40 ans du club)	3 000,00 €
Pays Fouesnantais Athlétisme – Pour la course « Les 10 Km de LFF »	900,00 €
La Forêt Futsal	400,00 €
<i>ASSOCIATIONS DIVERSES</i>	
A.P.E Encre Marine	200,00 €
APEL Izel Vor	200,00 €
COS	5 000,00 €
TOTAL ASSO LOCALES	22 100,00 €
<i>ASSOCIATIONS REGIONALES -</i>	
<i>Anciens combattants :</i>	
ANACR - Anciens combattants	100,00 €
ARAC	100,00 €
<i>Associations sportives/secours :</i>	
Club Gymnique Fouesnantais	100,00 €
Pleuven Basket Club	100,00 €
Rugby Club Concarnois	90,00 €
TAMM KREIZ	300,00 €
SNSM Beg-Meil	500,00 €
TOTAL ASSO REGIONALES	1 290,00 €
<i>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</i>	<u>Propositions 2023</u>
Solidarité Paysans Breton	100,00 €
TOTAL ASSO EXTERIEURES	100,00 €
TOTAL GÉNÉRAL ASSOCIATIONS	23 490,00 €

- **INSCRIT** au budget 2023 les dépenses en lien avec l'attribution des subventions.

Madame Mylène BODIVIT, Présidente de l'association « Les Canaillous », quitte la salle préalablement au vote de la subvention qui lui sera attribué.

Le Maire,
Daniel GOYAT

